

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 10 + 2 procurations

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

06/05/2025

ID : 030-213001365-20250410-CM2025041003-DE

Date de la convocation : 03 avril 2025

Objet de la Délibération

N°CM2025-04-10-03 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, Mme FAVAS Sylvie, Mme LESAGE Véronique, Mme CAM Morgane, M. TERME Élian, M. NÈGRE Éric, M. ROUSSEL Guillaume, M. ANDRÉ Guy, M. VAUCLARE Jean-Luc.

Procurations : Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick à M. ROUSSEL Guillaume.

Absents : Mme FROMENT Valérie, Mme CHAZEL Claire.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	784 944,84 €
Recettes	903 822,18 €
Résultats de l'exercice	118 877,34 €
Excédent/déficit antérieur reporté	315 627,57 €
Résultat de fonctionnement	434 504,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	69 831,57 €
Recettes	31 818,31 €
Résultats de l'exercice	-38 013,26 €
Excédent/déficit antérieur reporté	150 637,76 €
Résultat d'investissement	112 624,50 €

L'ENSEMBLE	
Dépenses	854 776,41 €
Recettes	935 640,49 €
Résultats de l'exercice	80 864,08 €
Excédent/déficit antérieur reporté	466 265,33 €
Résultat de l'exercice	547 129,41 €

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame le Maire, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Éric NÈGRE, 1er Adjoint, pour permettre à l'Assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'**Unanimité**, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 17/04/2025
Qualité : Maire

Fait à Junas
Le 10 avril 2025

**Le Maire,
Marie-José PELLET**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 030-213001365-20250410-CM2025041003-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.